

Baisse du temps de travail = progrès social

Depuis plus de 150 ans, le progrès social s'est construit sur la nécessité et la possibilité de baisser le temps de travail; nécessité compte tenu des conditions déplorables de vie, et notamment de la santé des travailleurs-travailleuses. Possibilité compte tenu des progrès techniques et de l'accumulation de richesses.

Alors que le travail aliénait hommes, femmes et enfants 16 à 18h par jour, à raison de 6 journées par semaine avant 1848, sa durée s'est vue très progressivement diminuée au fil des années, grâce aux combats de la classe ouvrière et aux compromis « acceptés » par les patrons. Le seul moment où le temps de travail a augmenté, c'est durant la seconde guerre mondiale, par le Régime de Vichy.

En 1919 est instaurée la semaine de 48 heures, en 1936 la semaine de 40 heures, en 1982 la semaine de 39 heures et au début des années 2000, les fameuses 35 heures. Entre temps s'est insérée l'idée folle et totalement surréaliste, en tout cas pour les dirigeants et patrons, de payer les salariés plusieurs semaines à ne rien faire : les congés payés !

Cette véritable « révolution » n'a pas été l'initiative de la classe dirigeante mais le fruit de combats et de mobilisations ouvrières, notamment durant le Front populaire !



**La baisse du temps de travail,
une nécessité sociale, un projet de société**

La baisse du temps de travail, si nous la décidons et la maîtrisons, est un progrès social pour chacune et chacun d'entre nous en nous libérant de la contrainte du travail quelques heures par semaine pour nous reposer, nous cultiver, créer, passer du temps avec nos amis et notre famille, ne rien faire ... la vraie vie quoi !

Dans le système productif capitaliste, nous, salariées et salariés, sommes contraint-e-s de vendre notre force de travail pour subsister. Le progrès voudrait qu'on en soit totalement libéré. Non seulement, notre société, ne le permet pas, mais génère des inégalités importantes en excluant une partie d'entre nous de l'accès à l'emploi : par le chômage et le temps partiel « subi » dont les femmes sont massivement victimes... tout en créant une pression à la baisse sur les salaires de celles et ceux qui travaillent ... Sauf à changer de société !!

Collectivement, il est indispensable de permettre à toutes et tous d'accéder à l'emploi, seul moyen de subsistance aujourd'hui. Et c'est donc en travaillant moins, en décidant du sens de nos productions, en redistribuant les richesses que nous produisons, qu'on pourra travailler toutes et tous : c'est le partage du temps de travail.



Permettre l'accès de toutes et tous au travail, c'est également rendre possible le financement de notre protection sociale : la sécurité sociale, la retraite, etc.

Ces protections sont le fruit de notre travail. Ce sont les cotisations sociales inscrites sur nos fiches de paie. Nous en profitons toutes et tous lorsque nous et nos enfants sommes malades, au chômage où encore lorsqu'on atteint l'âge de la retraite.

Alors, oui, il peut y avoir quelque chose de paradoxal à vouloir se libérer du travail en baissant le temps passé au boulot tout en cherchant à ce que toutes et tous accèdent à l'emploi. C'est bien cela la différence entre le travail (subi) et l'emploi (choisi) !

La baisse du temps de travail, un projet de service public

Dans de nombreuses collectivités territoriales, un discours réactionnaire est aujourd'hui porté par des employeurs qui comptent « remettre au boulot ces fainéants de fonctionnaires » en modifiant les protocoles sur l'aménagement et la réduction du temps de travail négociés et signés au début des années 2000. Beaucoup, surfant sur cette idée, s'amusent à comparer les pénibilités et vont jusqu'à dire que nous serions des privilégiés par rapport au secteur privé.

Ce qui est totalement réducteur tant la réalité du « privé » est plurielle et disparate.

Les droits des salariées et salariés sont très différents d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, d'une convention collective à l'autre.

De nombreuses conventions collectives sont d'ailleurs beaucoup plus favorables aux salariés que le droit des fonctionnaires territoriaux ... comme par exemple dans le cochon, chez Fleury Michon, où les salariés sont aux 32H/semaines.



Des candidats à la présidentielle qui attaquent notre temps de travail !

Cette volonté légitime et historique qu'ont les salariées et salariés de s'émanciper du travail se heurte depuis toujours au discours contraire d'une classe de privilégiés.

Ce discours est porté aujourd'hui par le MEDEF, par des candidats aux élections présidentielles et largement relayé par les médias de masse).

Ces 5 dernières années ont d'ailleurs vu un bon en arrière important en terme de droit, comme la « loi travail » imposée par le gouvernement malgré de grosses mobilisations.

Celle-ci donne les moyens aux patrons de toucher au Code du Travail et d'augmenter le temps passé au boulot !

Des candidats à la présidentielle pour lesquels il ne s'agit plus de travailler pour vivre, mais de vivre pour travailler, voire même de travailler pour travailler, rivalisent en propositions toujours plus rétrogrades !

Il n'y a qu'à lire les programmes des Fillon, Macron, Le Pen et autres ... pour connaître leurs intentions : retour aux 39h, allongement de la durée du temps de travail sur une vie avec le recul toujours plus important de l'âge du départ à la retraite !



La baisse du temps de travail, c'est possible !

La réduction du temps de travail, c'est :

→ Travailler moins pour vivre mieux, et plus longtemps,

→ Travailler moins pour travailler toutes et tous, et donc mettre fin au chômage et au temps partiel imposé,

→ Imposer que les progrès technologiques profitent à toutes et à tous,

→ Décider ensemble de la destination des richesses que nous produisons,

→ Décider ensemble de ce qu'il est nécessaire de produire ou pas.